



Le Défenseur

Paris, le 4 octobre 2012

Monsieur le Premier ministre,

A la suite de mon courrier du 28 août dernier, concernant la mise en œuvre de la circulaire du 26 août précédent relative "*à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites*" je sollicitais, notamment, votre point de vue au sujet des dispositions qui ont été prises afin de préparer ces évacuations n'a, sauf erreur de ma part, reçu aucune réponse à ce jour.

Cependant, depuis cette date, plus d'une trentaine d'évacuations de campements illicites sont intervenues, avec le concours de la force publique, sur le territoire métropolitain.

Désireux de procéder systématiquement à un examen des circonstances dans lesquelles interviennent ces opérations, j'observe que, pour une bonne partie d'entre elles, les autorités préfectorales ne se révèlent pas en situation de me communiquer la liste des mesures qui ont été prises, après le diagnostic de la situation, pour accompagner l'ensemble de ces familles expulsées.

Dans les cas où des initiatives ont été prises, il ressort de mes investigations que cette phase de diagnostic n'associe que trop rarement les associations qui agissent quotidiennement auprès de ces familles.

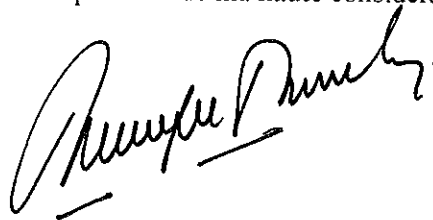
Enfin, je souhaite souligner que mon adjointe, Marie Derain, Défenseure des enfants, a pu constater que, dans plus d'une cinquantaine de cas, ces opérations ont entraîné une déscolarisation pure et simple des enfants concernés, situation éminemment préoccupante.

Il me semblait important de vous faire part de ces observations plus d'un mois après que vous ayez donné vos instructions aux Préfets. La mission que vous avez confié au délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abris ou mal logées, Monsieur Alain Régnier, répondra - je l'espère - à un meilleur accompagnement des personnes concernées par l'évacuation d'un campement.

Dans ce contexte, tout en étant conscient que dans certaines situations des décisions juridictionnelles d'expulsion - dont il ne m'appartient pas de contester le bien-fondé - doivent être exécutées, je souhaiterais que vous puissiez faire examiner par le(s) ministre(s) compétent(s) la possibilité de suspendre ces opérations d'évacuation en étendant aux personnes concernées le bénéfice du dispositif dit de "*trêve hivernale*" qui s'applique en matière d'expulsion locative ou d'accès à l'énergie.

Cette solution d'urgence permettrait d'envisager plus sereinement la situation campement par campement et de rechercher les solutions appropriées d'ici le printemps prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de ma haute considération.



Dominique BAUDIS

**Monsieur Jean-Marc AYRAULT**  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris